



**CONSEIL COMMUNAL
DE
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 27 novembre 2023, à la Salle de la Châtelaine**

Présidence	: M. Christian Ramuz
Membres présents	: 36
Membres excusés	: 8
Membres absents	: 1
Secrétaire	: Mme Florence Lauber Berge

M. le Président ouvre la séance à 20h10, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 19 juin 2023
2. Lecture du courrier
3. Préavis municipal N° 05/2023 : Budget pour l'année 2024
4. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Divers et propositions individuelles

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 19 juin 2023

Personne n'ayant de remarque, le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité – 1 abstention.

2. Lecture du courrier

M. le Président a reçu la démission de Mme Laura YERLY (départ au Canada) et M. Florian RUCH explique que M. Jean-Jacques RUCH n'étant plus domicilié sur la commune, un courrier sera fait pour sa démission. M. Mathieu BREITENSTEIN et M. Pierrick PORCHET seront convoqués pour la prochaine séance.

3. Préavis municipal N° 05/2023 : Budget pour l'année 2024

M. Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Après avoir pris connaissance du budget présenté par la Commune, la commission relève les points suivants :

- le budget se solde par un excédent de revenus de Fr. 1'421.-, en très légère amélioration par rapport à l'an dernier.
- trois prêts arrivent à échéance en 2024 et avec l'augmentation des taux d'intérêts, le montant de Fr. 16'000.- est à mentionner, n'apparaissant pas dans le budget présenté.
- d'autres prêts arriveront à échéance en 2027, 2028 et 2029 et la Municipalité est invitée à prendre des précaution pour ceux qui seront terminés en septembre et octobre 2024.
- 2200 et 7200 : le solde de la péréquation s'améliore en faveur de la Commune pour le service financier et la prévoyance sociale cantonale.
- 4600.4342 : la taxe d'épuration augmente de 5,3 %, notamment suite à la fermeture de l'usine Cremo entraînant la disparition de plusieurs milliers d'équivalents/habitants.
- 5100.3520 : la nouvelle augmentation des charges de Fr. 19'500.- est essentiellement liée à l'augmentation du nombre des élèves (de 54 à 59).
- 8100.4343 : l'augmentation du poste de la taxe de consommation d'eau de Fr. 38'395.- est due à l'augmentation du prix de l'eau communiquée le 13 novembre dernier. La commission encourage la Municipalité à renégocier le prix de vente de l'eau à l'AIEJ.
- L'augmentation des coûts de l'électricité est également rapportée sur pratiquement toutes les rubriques et les budgets pour 2024 ont été augmentés de 18 % à cet effet.

La commission propose d'adopter ce budget, tel que présenté par la Municipalité dans le document que les membres ont reçu et ont pu étudier.

Le préavis n°05/2023 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

4. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil

Mme Aline BASILIDES RAMUZ nous informe qu'à part les petits problèmes réguliers (chauffage, portes, serrures), des nouveaux locataires ont emménagé au Collège ainsi qu'au rural du Château. Une entreprise a été mandatée pour éliminer les mouches dans le clocher de l'église et une rampe pour handicapés sera installée à l'Auberge. L'isolation phonique va être également faite dans la Salle du Conseil au 1^{er} étage dans le courant 2024.

M. Christophe BALISSAT explique que malgré le gros travail au SIEJ, suite à sa nomination, la fin des travaux du collège de Carrouge arrivent à leur terme. Une prolongation de la garantie financière va être faite en conséquence et les entreprises concernées doivent corriger les infiltrations d'eau dans les abris PC. Il peut compter sur une bonne équipe qui l'entoure dans sa nouvelle tâche. Au cimetière, l'entreprise Gürtner de Peney-le-Jorat est mandaté pour la taille des haies et les gros travaux de paysagisme. Le budget intègre les montants pour la réfection du toit à l'entrée ainsi que le jardin des souvenirs qui sera plus convivial. Pour la déchetterie, l'engagement de Sam WÜLLE est bénéfique (lieux en ordre et accueillants) et les escaliers seront modifiés, étant vraiment trop lourds à déplacer actuellement pour les employés. Le nom de l'entreprise sera annoncée dès la réalisation. La gestion du refuge est très bien organisée avec le bureau communal.

M. Philippe BAUD annonce que tous les chantiers sont terminés (Riau – Goille – Mollaire) et qu'il suit le projet d'un 30 km/h dans une partie du village. La récolte des vignes de Grandvaux a été bonne, autant en quantité qu'en qualité. Il rappelle la vente des vins le 2 décembre. Petits soucis de chauffage dans un appartement de Grandvaux mais tout est rentré dans l'ordre. Le pressoir a produit 5'440 litres (pressés-broyés) cette année et il souhaite de très bonnes fêtes à toutes et tous.

M. Benjamin BORLAT annonce qu'il va continuer sa discussion avec l'AIEJ pour la justification de l'augmentation du prix de l'eau. Un nouveau flyer sera envoyé avec les montants ajustés. Les travaux ont débuté avec les caméras et les contrôles de captage et se poursuivront avant le printemps en fonction de la météo. Concernant le site web, en remerciant le Conseil d'avoir accepté le budget pour ce poste, il annonce que Swisscom assure les protocoles de sécurité indispensable avec le site « Localcities », que le prix est correct et que les applications sont gratuites pour les utilisateurs sur les smartphones. Il félicite M. Gilbert RAMUZ qui a reçu un diplôme de fidélité pour ses 33 ans de service au SDIS, qu'il a reçu lors du repas du 17 novembre.

M. Daniel RUCH explique que le plan d'aménagement communal a été envoyé cet été mais qu'il a dû être envoyé à nouveau au bureau d'ingénieur pour des suppléments d'informations. La rallonge pour les subventions arrivera donc au printemps.

Concernant le 30 km/h, une visite a été organisée avec la gendarmerie et des membres de la commission cantonale, et des projets de ralentisseurs sont faisables, sans devoir construire des chicanes. Des panneaux seront posés sur certains tronçons dans le village. Il remercie M. Daniel DUBOIS pour sa disponibilité et sa rapidité d'exécution lorsqu'il y a des demandes et nous informe qu'il n'y aura pas d'engagement d'un nouvel employé communal pour le moment, mais à étudier au printemps. Il remercie la boursière pour ses 10 ans d'activités au sein de la Commune.

M. Daniel RUCH annonce qu'un appartement est à louer dès le 1^{er} février au Château et qu'une mise à l'enquête pour 10 appartements de 2 pièces va être faite pour l'immeuble de l'ancienne poste.

Au niveau de la forêt, c'est une catastrophe dans le sens où la construction demande beaucoup de bois, mais que les propriétaires ne reçoivent pas le gain espéré (transports, prix trop bas...). Il y a plus de demandes, plus de contraintes du canton, cela ne facilite pas le travail final. Il termine en remerciant les membres du bureau communal ainsi que les employés communaux pour leur très bon travail.

M. Christian RAMUZ remercie tout le personnel qui travaille à la Commune et félicite notre conseiller national, de qui nous pouvons être fiers. Il annonce le souper de la Jeunesse le 2 décembre et rappelle de bien signer les cartes de vote.

5. Communications des délégués aux associations intercommunales

M. Florian RUCH était absent lors de la dernière séance de l'AIEJ. Il va néanmoins continuer à aller dans le sens d'une augmentation du prix de l'eau aux communes fournisseuses. Les réservoirs ont été nettoyés et si l'eau apparaît d'un vert très clair, c'est uniquement parce qu'elle a été traitée, mais sans soucis sanitaires.

6. Divers et propositions individuelles

Mme Michelle NEUSCHWANDER demande si les marques de peinture au sol dans les croisées seront bientôt posées entre le Collège et chez elle, indiquant une voiture noire qui roule particulièrement rapidement à cet endroit. M. Philippe BAUD lui répond que cela sera effectué dès que la météo le permettra, incluant la Croisée du Torel.

M. Jean CHENEVARD remercie la Municipalité d'agir rapidement avec ce qui est demandé durant les séances du Conseil Communal.

Mme Laurence DESTRAZ fait le même commentaire et demande si le 30 km/h va être instauré rapidement, sachant que les enfants pourront retrouver un espace pour faire du vélo en toute sécurité. Elle explique que depuis quelques temps, il y a beaucoup plus de véhicules (fribourgeois) qui évitent la Route de Berne et passent par le village. M. Christian RAMUZ rappelle toutefois que la route n'est pas une place de jeu tout en constatant qu'effectivement, certains véhicules circulent trop rapidement. M. Jean-Philippe RAMUZ indique que les tracteurs roulent à 40 km/h maximum et demande si, comme à l'entrée de Peney, l'installation d'un panneau indicateur de vitesse serait possible. M. Daniel RUCH confirme que des renseignements avaient été pris et qu'il faut compter plus de Fr. 4'000.- pour un tel appareil et qu'il allait se renseigner à nouveau. Il profite pour indiquer qu'actuellement, la Commune n'avait pas encore reçu la facture pour les travaux routiers (Weibel) et qu'une demande de rallonge de crédit allait être faite à la BCV.

M. Benjamin BORLAT remercie notre syndic qui a été présent, même lorsqu'il était hospitalisé.

M. Daniel RUCH remercie le Conseil pour le budget accordé à l'isolation phonique indispensable dans la Salle du Conseil de l'Auberge. M. Christian RAMUZ indique que le Rotary vient y manger tous les vendredis depuis 5 mois et qu'au nombre élevé de convives, la qualité des repas, toujours différents, est un gage de qualité et que ces travaux sont importants pour le confort de la clientèle.

M. Christian RAMUZ souhaite une bonne année 2024 aux membres du Conseil et les informe qu'ils doivent se rendre auprès de la boursière pour obtenir leurs indemnités. Il rappelle également la vente des sapins de Noël le samedi 16 décembre.

Comme personne ne demande la parole, la séance est levée à 21h10 par le contre-appel et une verrée suit à l'Auberge Communale.

Au nom du bureau du Conseil


Le Président



La secrétaire
